



Lundi 16 mai, les élus communautaires se sont réunis en conseil. Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Transitions de nos stations : Pour un tourisme social et résilient

Plusieurs délibérations sur le thème des stations et de la montagne et en préambule, le Président Henri Baile, a souhaité remercier l'ensemble des maires de communs de montagne, pour le travail du Comité Montagnes sous la présidence de Régine Millet. *« Le tourisme est un dossier important de notre mandature, et en peu de temps, nous avons réussi à mettre en place une organisation pertinente qui donne de la cohérence à l'action politique et qui permet un travail efficace pour le développement de nos montagnes ».*

Dans le cadre de la communautarisation de la station des 7 Laux en 2017, Le Grésivaudan a confié la gestion immobilière des villages de vacances VVF (250 lits) et Les Ramayes (500 lits), situés à Prapoutel, à son EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) Domaines skiables communautaires du Grésivaudan, qui lui, les a confiés à des opérateurs de tourisme social. En vue de l'évolution de la gouvernance des stations communautaires engagée en janvier 2022, la dissolution de l'EPIC Domaines skiables est prévue en fin d'année. A ce jour, l'EPIC reste gestionnaire de la relation avec les occupants et de l'exploitation, et la Communauté de communes assure les charges de gros travaux sur les bâtiments qu'elle a mis à disposition de l'EPIC. Concernant le village vacances des Ramayes, ce dernier a bénéficié en 2016, d'une première phase de rénovation mais la vétusté et la non-conformité sur plusieurs points du bâtiment, nécessite une seconde phase de travaux, ô combien stratégique afin de garantir une offre de tourisme social et de développer la découverte et la sensibilisation des jeunes enfants à la montagne, à ses activités et à ses loisirs d'hiver et d'été. Cette rénovation s'inscrit également plus largement dans une démarche environnementale essentielle en montagne, via l'amélioration thermique des bâtiments. Pour répondre à ces objectifs, les élus ont acté l'anticipation de la dissolution de l'EPIC pour ce qui concerne la gestion immobilière (reprise des emprunts, perception des loyers, suivi immobilier), afin de pouvoir lancer au plus vite les travaux de rénovation dont le montant est estimé à 9 118 496 € HT. *« Pour cette opération, nous avons eu des échanges très positifs avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'Etat, qui ont tous manifesté un vif intérêt et un réel engouement pour nous accompagner. Les Ramayes représentent 20% des lits commerciaux de la station et c'est un formidable vecteur de découverte de la montagne pour les familles modestes et les enfants qui ne l'oublions pas sont les skieurs de demain » a tenu à rajouter le Président.*

En parallèle, les élus ont également acté la signature d'un avenant pour la prolongation de la convention signée en 2019, destinée à la rénovation du centre Valcoline, au Collet. Il s'agit de permettre à l'association Les PEP42, gestionnaire du centre, d'accueillir dans les meilleures conditions, enfants, adolescents et adultes en difficulté ou en situation de handicap et de leur faire découvrir la montagne. Les travaux de rénovation ayant pris du retard, la convention initiale est donc prolongée pour 2 ans. Le Grésivaudan a accordé une subvention de 306 124,40 € pour un coût total d'investissement de 1 030 622 € HT.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

2- Mieux circuler dans nos stations

Le Grésivaudan a engagé en 2019 une mission pluridisciplinaire pour écrire les projets d'avenir des stations communautaires à l'horizon 2050. En complémentarité de ces programmations d'investissements à moyen et long termes, il est nécessaire d'engager, dès à présent, des actions et des aménagements qui permettront d'accueillir et de guider les visiteurs de manière qualitative et de mettre en place des flux de circulation différenciée, été comme hiver afin de faciliter et de fluidifier les déplacements de tous.

Les élus communautaires ont donc voté pour l'élaboration et la mise en œuvre des schémas de circulation des trois stations communautaires. Cette opération représente un montant total estimé à 500 000 € HT sur deux ans (50 000 € en 2022 et 450 000 € en 2023).

Des financements publics sont mobilisables dans le cadre de l'appel à projet « Incitation à l'utilisation de modes de déplacements doux » du Département de l'Isère ainsi que dans celui du programme Espace Valléen Belledonne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3- Une stratégie pour nos alpages

En 2019, Le Grésivaudan a défini ses orientations et ses ambitions en matière de politique agricole et alimentaire. L'un des objectifs est de conserver notre capacité de production agricole afin de répondre aux besoins alimentaires des habitants. L'activité pastorale est dorénavant intégrée à la politique agricole et alimentaire du Grésivaudan. De manière complémentaire, les enjeux de gestion pastorale et de conciliation des usages avec les domaines skiables et la préservation de la faune sauvage sont au cœur de la mission montagne et stations de la collectivité. Afin de définir une stratégie d'intervention dédiée pour Le Grésivaudan, la Fédération des Alpages de l'Isère a réalisé un diagnostic pastoral du territoire. Six enjeux prioritaires ont été identifiés et constituent les différents axes d'intervention :

- Aménagements pastoraux
- Alimentation
- Partage de l'espace
- Gestion des ressources naturelles
- Mise en valeur des espaces pastoraux
- Emploi/métier

Les élus ont donc acté ces enjeux définissant la stratégie pastorale de la communauté de communes et allouent via le Plan Pluriannuel d'Investissements et la période 2022/2026, un budget total de 300 000€.

4- Agir pour le logement via le renouvellement urbain

Notre territoire riche de sa diversité, possède de nombreux atouts : grands paysages, espaces de plaine, de balcons, de haute-montagne, lacs et espaces naturels, espaces agricoles et forestiers, stations d'altitude et stations thermales, chemins de randonnées et nombreux sites d'activités de pleine nature... tout cela à proximité de grandes aires urbaines et au cœur des massifs de Belledonne et Chartreuse et de la vallée du Grésivaudan. Le territoire se caractérise également par son dynamisme économique avec notamment la présence d'entreprises créatrices d'emplois tant dans le domaine de l'innovation que de l'industrie. L'attractivité de notre territoire est donc bien réelle ce qui suppose d'être en capacité de proposer un offre de logements aussi bien qualitative que quantitative.

Afin de se doter d'une stratégie à l'échelle de l'intercommunalité, la collectivité travaille sur son futur Programme Local de l'Habitat. Ce document fixe, pour 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique de l'habitat menée à l'échelle du territoire. Il doit répondre aux besoins en logements et en hébergements,

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

favoriser le renouvellement urbain ainsi que la mixité sociale et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, et en prenant en compte les besoins spécifiques des habitants. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) constitue un des leviers mobilisables pour favoriser la rénovation des logements privés. Les travaux menés en simultanément pour bâtir ces outils garantiront leur bonne articulation. Par ailleurs, la communauté de communes s'est également engagée sur la problématique de la revitalisation des centres-bourgs en signant une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en janvier 2020 avec les communes de Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dont le premier axe stratégique est l'habitat. Ce dispositif vise à insuffler une nouvelle dynamique dans les centralités qui connaissent des problèmes d'attractivité résidentielle et commerciale. Ce principe de reconquête des centralités s'inscrit par ailleurs pleinement dans les objectifs de zéro artificialisation nette exigés par le législateur.

Le lancement d'une OPAH-RU (renouvellement urbain) est fléchée comme une des actions portées par la collectivité et fortement attendues des partenaires. Ce type de dispositif permet ainsi de mieux appréhender les problématiques complexes, dans des territoires ciblés. Elle offre des outils complémentaires d'intervention lourde, qui nécessitent par exemple une intervention foncière et immobilière. Afin de mieux cerner les besoins à l'échelle de l'intercommunalité et de manière spécifique dans les communes en ORT, les élus ont voté pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle. Elle permettra de définir les périmètres opérationnels, la stratégie d'intervention, et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Ces études sont éligibles aux financements de l'ANAH et de la Banque des Territoires.

5- Eau et assainissement : mise en place d'un groupe de travail mixte élus/usagers

Si ce point ne nécessite pas de délibération, le Président souhaite donner quelques précisions sur la mise en place de ce groupe. *« Pour rappel, nous avons été confrontés en début de mandature à une grande stupéfaction de la part de nos concitoyens vis à vis de leur facture d'eau et d'assainissement. Nous nous étions alors engagés à mener un travail de fond sur la tarification et nous avons été accompagnés par un cabinet, ce qui nous a permis d'ajuster certains éléments notamment sur le volet assainissement. En parallèle, j'ai souhaité associer les usagers aux réflexions relatives à la tarification et plus largement sur le sujet de l'eau et de l'assainissement. Une commission mixte de travail est désormais constituée. Elle est composée d'un collège Vice-Présidents, d'un collège Elus et d'un collège Usagers. La première réunion devrait avoir lieu avant l'été. »*